

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 094-01

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 094-01 abrogeant une partie des dépenses décrétées au Règlement 094 pour décréter des travaux de remplacement et de renforcement du réseau d'aqueduc et des travaux de voirie dans le secteur de la rue Victoria Est, de la rue des Érables à la rue des Muguets, et des travaux de pavage du chemin de Desserte Nord ainsi qu'un emprunt de 3 150 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

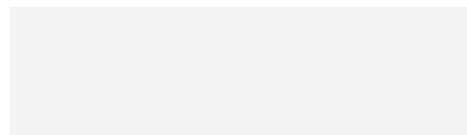
Adoption par le conseil : 15 janvier 2013

Approbation par les personnes habiles à voter : 30 janvier 2013

Approbation par le ministre des Transports du Québec et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 12 mars 2013

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 14 mars 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier